

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente le règlement 331-2022, visant à remplacer le règlement 307-2020 « Règlement du Parc Linéaire de la MRC de Lotbinière » afin de modifier l'article 12 pour permettre que les chiens soient permis sous conditions, ainsi que la circulation de véhicules autorisés, conformément au projet de règlement déposé.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 5 juillet 2022.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 5 juillet 2022 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 juillet 2022.



Signé :

Stéphane Bergeron
Directeur général

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente le règlement 332-2022, afin de modifier la date d'assemblée du conseil de la MRC du mois de mai, conformément au projet de règlement déposé.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 5 juillet 2022.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 5 juillet 2022 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 juillet 2022.

Signé : 
Stéphane Bergeron
Directeur général